



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante-quatrième session
Rome, 9-10 septembre 1998

ACTIVITÉS PRÉVUES AU TITRE DES PROJETS

Depuis l'envoi du document EB 98/64/R.30 aux membres du Conseil d'administration, trois autres projets ont atteint un stade suffisamment avancé pour justifier leur inclusion dans l'annexe A de ce document. On trouvera ci-joint le résumé des projets en question.

ANNEXE A

↑ Do not delete this section break - it contains information about the section above ↑

Région: Asie et Pacifique	Pays: Inde
Nom du programme: Programme de développement des terres tribales du Madhya Pradesh et du Bihar	PNB par habitant ¹ : 340
Coût du programme (en millions de USD): 38,8	Population (en millions d'habitants) ¹ : 929,3
Prêt du FIDA (en millions de USD): À déterminer	Financier extérieur principal ² : FIDA
Conditions de prêt proposées: Particulièrement favorables	Cofinancier: Discussions en cours avec le Département du développement international (DFID)
État d'avancement: Reformulation terminée	Institution chargée de la préévaluation et administrateur du prêt: FIDA

Objectifs du programme

Les populations tribales demeurent un groupe social très défavorisé du point de vue de la pauvreté, de l'analphabétisme, du mauvais état nutritionnel et sanitaire et du manque d'accès aux services sociaux et techniques. Parmi les divers groupes sociaux de l'Inde, ce sont les tribus répertoriées qui enregistrent le taux de pauvreté le plus élevé (54%). Les populations tribales ne représentent qu'environ 8% du nombre total d'habitants mais 40% des personnes déplacées. Malgré les ressources considérables affectées au développement de ces populations tribales, les résultats obtenus ne sont pas parvenus jusqu'à la base et les conditions de vie ne se sont pas améliorées. Le programme proposé aura pour objectif global de promouvoir un modèle reproductible de développement autonome des communautés tribales fondé sur l'exercice de leurs droits à gérer leurs ressources naturelles. Plus précisément, les objectifs seront les suivants: i) autonomiser les associations de base et les groupes d'utilisateurs des tribus de façon à ce qu'ils soient en mesure de planifier, exécuter et gérer leurs propres activités de développement; ii) améliorer la qualité de vie et le revenu des groupes tribaux marginaux grâce à l'aménagement durable des ressources naturelles; iii) enfin, renforcer la capacité d'adaptation des populations tribales, surtout des femmes et des groupes marginaux, sur la base de la culture, des valeurs et des savoirs traditionnels.

Bénéficiaires du programme

Le programme couvrira deux des trois États de l'Inde qui comptent la proportion la plus élevée de populations tribales, le Madhya Pradesh et le Bihar. Les principaux bénéficiaires seront les ménages tribaux qui figurent parmi les plus pauvres du pays. On portera une attention particulière aux ménages marginaux et aux groupes en voie de marginalisation comme les femmes, les paysans sans terre, les cultivateurs de montagne et les groupes tribaux classés comme "primitifs" par le

¹ Données de 1995. PNB exprimé en dollars des États-Unis.

² Financier extérieur qui, à la demande du gouvernement, conduit la conception et la préévaluation préliminaire du projet ainsi que la mobilisation de ressources extérieures.

gouvernement. Le programme touchera environ 48 000 ménages vivant dans 925 villages traditionnels, soit quelque 28 750 ménages (60%) au Madhya Pradesh et le reste au Bihar. Le nombre total de bénéficiaires devrait atteindre approximativement 242 000 personnes;

Composantes du programme

a) Autonomisation des bénéficiaires et renforcement des capacités

Le programme financera: i) une large prise de conscience des droits des tribus et des questions de spécificité hommes-femmes et d'équité; ii) le renforcement des capacités pour les affaires juridiques et la gestion, notamment l'initiation aux questions juridiques, aux droits des femmes et à la démarcation des villages traditionnels; la planification et l'exécution de programmes; la gestion de groupes d'autoassistance et la gestion du crédit; iii) enfin une formation technique, notamment l'exploitation de technologies mises au point par les agriculteurs grâce à l'ouverture d'écoles agricoles de terrain.

b) Amélioration des systèmes de subsistance

Cette composante appuiera toutes les activités liées à la production et les mesures de promotion. Des fonds seront fournis aux fins suivantes: i) gestion des terres et des eaux/aménagement des bassins versants, y compris les petites infrastructures communautaires; mesures de conservation des terres et des eaux grâce à un Fonds de gestion des terres et des eaux; fourniture d'eau potable en milieu rural; pistes d'accès et routes rurales; investissement au niveau de l'exploitation dans les zones de montagne ou d'altitude moyenne (au moyen d'une subvention de 20% au maximum); ii) renforcement des systèmes de production, notamment activités de production agricole, de développement forestier, d'amélioration de la production animale et d'aquaculture; iii) microfinancements ruraux, grâce à la promotion de groupes d'autoassistance et à l'amélioration des modalités d'épargne et de crédit; création d'un fonds de crédit renouvelable géré par un comité de crédit villageois pour appuyer principalement les activités de production; iv) services de santé et de nutrition dans les zones reculées non desservies par le réseau de santé publique existant. Des campagnes de sensibilisation aux questions de santé et de motivation seront organisées et comporteront notamment la formation d'organiseurs sociaux de villages, d'agents de santé et de sages-femmes traditionnelles.

c) Gestion et exécution du programme

Le programme financera les traitements et indemnités d'une unité d'exécution du programme (UEP) à effectif réduit au niveau du district, les coûts de fonctionnement pertinents des associations de développement tribales, une unité de gestion du programme (UGP) à effectif réduit, un fonds de défense juridique, des études spécialisées et de référence, la formation de personnel et l'élaboration de matériel de formation, des visites d'initiation, des voyages d'études, une assistance technique et les dépenses de renforcement des capacités en faveur des organisations non gouvernementales (ONG) et de leurs services de soutien sous contrat.

Exécution du programme

Le Département des tribus et castes répertoriées constituera le pivot de ce programme de neuf ans au niveau de chacun des deux États concernés. Une démarche progressive par étapes sera adoptée pour bien assurer l'émancipation des Gram Sabhas (assemblées de village) et la création d'institutions de base. Les associations de développement tribales (TDS) auront la responsabilité globale de l'exécution du programme. Chacune de ces associations sera dirigée par un coordonnateur de programme, secondé par un spécialiste du suivi et de l'évaluation, un fonctionnaire financier et



ANNEXE A

des agents de soutien. Au niveau du district, les TDS seront représentées par les unités d'exécution du programme de district qui seront chargées de l'exécution au jour le jour. Le programme fera appel à des ONG pour aider les institutions de base à mettre en oeuvre leurs programmes. Les TDS choisiront les ONG partenaires qui devront aider les Gram Sabhas à mettre en oeuvre le programme au niveau du bloc. Au niveau du village, le Gram Sabha sera l'unité de base pour la planification, la coordination et le suivi des activités du programme. La coordination avec les ministères compétents sera assurée par un comité de coordination du programme par bloc et un comité de coordination du programme par district.

Quelques caractéristiques importantes

Le programme sera axé sur la lutte contre la pauvreté grâce à un processus d'autonomisation et de sensibilisation à la problématique hommes-femmes et il s'efforcera de relancer un développement autonome et durable dans les populations tribales. Il aidera les gouvernements des États intéressés à mettre en pratique les principes posés par la loi sur le Panchayat Raj (élargissement aux zones répertoriées) de 1996 qui prévoit l'émancipation des communautés rurales et la mise en place de rapports de collaboration avec elles en vue de concevoir des stratégies de gestion des ressources répondant à leurs idées et à leurs aspirations. Le programme a été conçu compte tenu de l'expérience tirée des projets récents du FIDA en ce qui concerne la mise en place d'institutions de base. C'est le premier projet lancé en Inde qui adopte l'aménagement des bassins versants comme méthode d'intervention. Il s'inspire de l'exemple des programmes appuyés par des donateurs extérieurs, comme DFID et l'Office allemand de la coopération technique, notamment dans les domaines de l'agriculture non irriguée et de l'aménagement des bassins versants. Ce projet sera entièrement fondé sur la demande des bénéficiaires; les communautés identifieront les interventions de développement au moyen d'opérations de microplanification participative en vue d'assurer l'autodéveloppement actif des groupes bénéficiaires. La responsabilité de l'exécution reviendra principalement aux institutions communautaires et aux ONG. Le projet contribuera donc à renforcer les capacités locales sur des bases décentralisées.

Questions principales

Au cours de la préévaluation, les questions suivantes seront traitées: i) évaluation de la nécessité de créer une petite unité pour suivre l'ensemble du programme et assurer la synergie entre les deux zones du projet; ii) méthode de supervision du projet; iii) responsabilité vis-à-vis des associations de développement tribales et moyens d'assurer une transparence complète; iv) examen des systèmes de subsistance en rapport avec les systèmes de sécurité alimentaire des ménages dans le contexte de la politique du FIDA en matière de sécurité alimentaire des ménages et de la situation locale.

Opérations antérieures du FIDA

L'Inde a reçu des prêts du FIDA d'un montant total de 259,88 millions de DTS, en faveur de 13 projets. Deux projets ont été lancés à l'initiative d'institutions coopérantes. À l'heure actuelle, cinq projets sont en cours, et deux n'ont pas encore pris effet.

Région: Amérique latine et Caraïbes	Pays: Brésil
Nom du projet: Projet de développement durable en faveur des colonies créées dans le cadre de la réforme agraire dans la zone semi-aride de la région du nord-est	PNB par habitant ¹ : 3 640
Coût du projet (en millions de USD): 98,3	Population (en millions d'habitants) ¹ : 159,2
Prêt du FIDA (en millions de USD): À déterminer	Financier extérieur principal ² : FIDA
Conditions de prêt proposées: Ordinaires	Cofinancier: aucun
État d'avancement: Formulation terminée	Institution chargée de la préévaluation et administrateur du prêt: FIDA

Objectifs du projet

Bien que le Brésil ait enregistré une réduction régulière des niveaux de pauvreté depuis 1970, la pauvreté reste un phénomène socio-économique omniprésent qui est particulièrement grave dans la région du nord-est, où vivent 60% des ruraux pauvres du pays. Dans ce contexte, l'objectif global du projet proposé consiste à contribuer à l'amélioration durable de la condition sociale et économique des pauvres bénéficiaires de la réforme agraire et des petits paysans voisins dans la zone semi-aride du nord-est. Le projet aura pour objectif général d'améliorer les capacités de gestion des familles bénéficiaires et leur intervention sur les marchés locaux. Ces améliorations leur permettront de gérer des activités de production durables dans les domaines de l'agriculture, de la commercialisation, des micro-entreprises, des petites agro-industries, d'utiliser les services financiers normaux des marchés et de participer activement aux programmes socio-économiques des municipalités.

Bénéficiaires du projet

La zone du projet comprend une soixante de municipalités situées dans la zone semi-aride de cinq États de la région du nord-est, qui ont été sélectionnées en raison de la forte concentration de colonies créées dans le cadre de la réforme agraire et du taux de pauvreté élevé de la population rurale. Les bénéficiaires directs seront quelque 15 000 familles, vivant pour la plupart dans des colonies de la réforme agraire fédérale (10 500) et des colonies de la réforme agraire des États (2 250); les 2 250 familles restantes sont des petits exploitants vivant dans les zones voisines. Environ 2 700 femmes chefs de ménage (18% du nombre total de bénéficiaires) figureront parmi les bénéficiaires.

Composantes du projet

a) Formation et organisation

Cette composante a pour objectif de susciter et de renforcer la conscience des bénéficiaires et leurs capacités de gérer des entreprises. Elle comportera un programme d'éducation de base pour adultes (lecture, écriture et arithmétique); la formation des bénéficiaires et des formateurs; la sensibilisation à la problématique hommes-femmes et la formation dans ce domaine, enfin la consolidation des organisations civiles et économiques bénéficiaires. Un fonds d'investissement social



ANNEXE A

sera créé pour cofinancer les initiatives des bénéficiaires en matière d'infrastructures et de travaux sociaux de petite envergure; ce fonds fonctionnera sur la base de dons en corrélation et des arrangements de cofinancement seront négociés avec les municipalités.

b) Développement de la production et de la commercialisation

Cette composante a pour but d'assurer une augmentation durable du revenu des bénéficiaires en améliorant les compétences dans les domaines de l'agriculture et de la gestion des petites entreprises et les liaisons entre la production et les marchés. Plus précisément, elle comportera les activités suivantes: recours sous contrat à des intermédiaires de développement rural du secteur privé pour assurer les services de soutien technique et financier; formation et contrôle de la qualité des activités de terrain de ces intermédiaires; essai et approbation de techniques de production agricole en milieu semi-aride; mise en place de systèmes de gestion et de conservation des eaux; enfin appui à la commercialisation, aux petites agro-industries et aux petites entreprises rurales. Un fonds d'investissement pour la production sera créé principalement en vue de financer les ouvrages de conservation des eaux; il fonctionnera sur la base de la corrélation des dons.

c) Services financiers

Cette composante tendra à améliorer l'accès des bénéficiaires aux services financiers et lignes de crédit existants et l'utilisation rationnelle de ces services et à promouvoir et mettre à l'essai des services financiers novateurs adaptés aux caractéristiques socio-économiques des bénéficiaires. L'action initiale entreprise par les deux autres composantes sera suivie par la préparation en participation de plans de développement, d'études de viabilité des projets des bénéficiaires, la fixation de règles et plans de comptabilité au niveau de la colonie et de la famille, l'analyse de l'utilisation optimale des différentes lignes de crédit disponibles et la participation directe des bénéficiaires aux opérations bancaires.

Exécution du projet

Ce projet de six ans sera exécuté par le Ministère des politiques agraires, en étroite collaboration avec l'Institut national de colonisation et de réforme agraire. La Banque du Nord-Est sera responsable de la mise en oeuvre de la composante Services financiers et de l'administration des fonds du projet. Une unité de gestion du projet (UGP) jouissant de l'autonomie administrative sera créée.

Quelques caractéristiques importantes

La stratégie générale du projet correspond bien aux politiques et priorités actuelles du gouvernement fédéral en matière d'atténuation de la pauvreté rurale et de consolidation du programme de réforme agraire ainsi qu'à la stratégie et les directives opérationnelles du FIDA pour le Brésil. Le projet est doté d'un processus annuel de planification des activités et des investissements participatif et axé sur la demande. Le programme opérationnel fait de l'éducation et de la formation de base la clé de voûte des interventions du projet. Il fixe de façon obligatoire la composition et les qualifications des équipes d'intermédiaires privés de développement rural travaillant sous contrat, et prévoit la formation systématique du personnel de terrain, le contrôle et la supervision extérieurs de la qualité, enfin le suivi par le personnel et les bénéficiaires du projet. Le programme établit des liens entre les services de soutien technique et les débouchés du marché aux niveaux local et de l'État; des politiques tenant dûment compte de la problématique hommes-femmes seront appliquées à tous les niveaux.



Questions principales

Pendant la préévaluation, les questions ci-après seront traitées: i) examen de la composante Services financiers, notamment de la viabilité à long terme de la composante de crédit; ii) établissement définitif des besoins de formation de la Banque du Nord-Est ainsi que du personnel des coopératives d'épargne et de crédit; iii) définition des dispositifs institutionnels reliant le Ministère des politiques agraires, l'Institut national pour la colonisation et la réforme agraire et la Banque du Nord-Est; iv) examen de la liste de municipalités et groupes de municipalités sélectionnés dans les cinq États, notamment mécanismes de ciblage du projet conçus pour que les ruraux pauvres soient les principaux bénéficiaires; v) examen et simplification des procédures opérationnelles du projet; enfin vi) définition d'accords préliminaires avec les partenaires potentiels pour l'exécution du projet.

Opérations antérieures du FIDA

Le Brésil a reçu jusqu'ici du FIDA trois prêts, dont l'un en faveur d'un projet dû à l'initiative d'une institution coopérante, pour un montant total de 38,84 millions de DTS. Deux projets sont en cours d'exécution.

ANNEXE A

Région: Proche-Orient et Afrique du Nord	Pays: Tunisie
Nom du projet: Projet de développement agricole intégré dans le Gouvernorat de Zaghouan	PNB par habitant ¹ : 1 820
Coût du projet (en millions de USD): 51,8	Population (en millions d'habitants) ¹ : 9,0
Prêt du FIDA (en millions de USD): À déterminer	Financeur extérieur principal ² : FIDA
Conditions de prêt proposées: Ordinaires	Cofinanceur: Discussions en cours avec la Banque islamique de développement (BIsD)
État d'avancement: Formulation en cours	Institution chargée de la préévaluation et administrateur du prêt: FIDA et le Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES)

Objectifs du projet

Le projet de six ans proposé, situé dans une zone qui doit faire face à des obstacles au développement dans les domaines écologique, technique, social et institutionnel, répondra aux besoins de la population cible en améliorant l'aménagement des ressources naturelles sur des bases participatives et durables. Cette amélioration de l'aménagement permettra d'accroître la productivité et les revenus et de relever ainsi les niveaux et les conditions de vie. Ce projet de développement rural intégré est considéré comme hautement prioritaire par le Gouvernement de Tunisie et répond bien aux objectifs et priorités du pays.

Bénéficiaires du projet

La zone du projet, qui couvre les quatre communes du sud-est du Gouvernorat de Zaghouan, compte 83 000 habitants selon les chiffres de 1994 (soit 59% de la population totale du gouvernorat), dont 70% vivent en dehors des grosses agglomérations rurales. Le nombre de ménages est estimé à 16 000. Le groupe cible se composera des habitants les plus pauvres de la zone, où 93% des agriculteurs disposent de 20 ha au maximum et 53% de 2 ha au maximum. Le projet comportera également des activités spécifiques en faveur des femmes rurales pour améliorer leur situation économique.

Composantes du projet

a) Développement de l'irrigation

Au titre de cette composante, les réseaux d'irrigation existants seront améliorés et de nouveaux périmètres seront créés en vue de porter la superficie irriguée totale de 3 150 à plus de 5 200 ha lors de la clôture du projet. On portera une attention particulière à la gestion des périmètres et des parcelles existants et à l'introduction de techniques permettant d'économiser l'eau, notamment dans l'arboriculture. La composante Développement communautaire assurera les activités d'investissement complémentaires en faveur des associations d'irrigants existantes ou à créer dans les zones irriguées.

b) Conservation des sols et des eaux

Cette activité vise à réduire l'érosion, à maîtriser le ruissellement et à capturer les eaux de ruissellement et à améliorer l'équilibre hydrique dans la zone du projet tout en reconstituant les nappes phréatiques locales. On envisage notamment l'aménagement de petites terrasses sur les terres cultivées (arboriculture et cultures annuelles). Des murets de pierre seront construits pour protéger les parcours dégradés du ruissellement. Les ravines seront également corrigées.

c) Développement sylvopastoral

Cette composante a pour objet d'éviter la dégradation ultérieure des ressources naturelles, de renforcer la productivité du couvert végétal naturel et d'améliorer la complémentarité entre secteurs écologiques. On aura recours à diverses techniques (notamment le reboisement, la plantation d'arbustes fourragers, l'amélioration des cultures fourragères et les infrastructures forestières), selon le régime d'occupation des terres, le potentiel de régénération et de mise en valeur et le déficit effectif de fourrage et d'autres produits.

d) Développement agricole

La sous-composante Production végétale comprendra la lutte contre les mauvaises herbes par des moyens mécaniques dans les oliveraies existantes et soutiendra l'établissement de nouvelles plantations d'arbres (principalement pour la production d'olives et de raisin de table). Un petit programme en faveur de diverses productions d'arbres fruitiers bénéficiera d'un appui. Dans le cadre de la sous-composante Élevage, les activités seront orientées vers l'accroissement de la productivité et l'amélioration de la conduite des troupeaux, notamment l'amélioration de la production et de l'élevage laitiers et l'accroissement de la productivité du cheptel ovin et caprin. Des ruches seront également installées dans la zone du projet qui se prête fort bien à l'apiculture et à la production de miel. Les bénéficiaires recevront un appui pour la constitution de groupes et la commercialisation de leurs produits.

e) Développement des infrastructures socio-économiques

Cette composante appuiera l'amélioration des infrastructures de base de façon à satisfaire les besoins essentiels comme les routes d'accès et les réseaux d'approvisionnement en eau à usage familial dans les zones isolées. Cette intervention mobilisera les communautés visées pour appuyer les programmes proposés.

f) Développement communautaire et femmes rurales

Les activités concernant le développement communautaire seront axées sur les associations d'irrigants et comporteront des campagnes de sensibilisation et d'information, la formation à la gestion et à la comptabilité, et le recrutement et la formation de jeunes gens comme auxiliaires de liaison. Un fonds renouvelable informel sera prévu pour les activités lucratives de revenu et le crédit sera financé grâce à des mécanismes de microfinancement utilisés sur des bases pilotes. Afin de cibler particulièrement les femmes rurales, on construira des centres de développement communautaire où seront organisées des campagnes de formation et de conscientisation dans le domaine de la santé publique, de la vulgarisation agricole et des activités lucratives artisanales et autres. Des mécanismes de soutien seront mis en place pour émanciper les femmes et leur donner ainsi plus facilement accès aux services technique et financier, notamment de microfinancement.



ANNEXE A

g) Gestion du projet

Conformément à la politique de renforcement des institutions locales et régionales dans le cadre de la décentralisation administrative qui a été adoptée par le gouvernement, une petite unité de gestion du projet (UGP) sera créée au sein de la Commission régionale de développement agricole (CRDA) dont les services déjà existants bénéficieront d'un appui technique et logistique pour mettre en oeuvre diverses activités du projet. Cette composante contribuera également au renforcement institutionnel de la CRDA. Les services qui n'existent pas au sein de la Commission - développement communautaire et femmes rurales, recherche adaptative, suivi et évaluation, administration et finances - seront assurés par l'UGP.

Exécution du projet

Toutes les activités du projet qui relèvent des services existants de la CRDA seront exécutées par eux. Les activités pour lesquelles la Commission ne dispose pas de moyens d'action seront mises en oeuvre par l'UGP. L'exécution générale sera coordonnée par l'UGP qui comprendra des cadres du Ministère de l'agriculture et sera installée à la CRDA et placée sous l'autorité directe du Commissaire régional au développement agricole.

Quelques caractéristiques importantes

Bien que la zone ait bénéficié de divers projets nationaux et d'un petit projet financé par le Programme de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le FIDA sera la première institution de financement internationale qui tente de donner une réponse de fond aux problèmes de pauvreté et de marginalisation dans cette partie du pays. Le projet sera mis en oeuvre conformément à la nouvelle politique du gouvernement qui impose une approche pleinement participative des investissements en faveur du développement agricole et rural.

Questions principales

Pendant la préévaluation, les questions suivantes seront abordées: i) affinement des critères de ciblage pour accroître le niveau de participation parmi les ménages les plus pauvres des bénéficiaires; ii) élaboration éventuelle d'une composante visant à mettre à l'essai de nouvelles approches de réforme agraire; iii) évaluation de la balance de l'alimentation animale dans le cadre de la composante Développement de l'élevage.

Opérations antérieures du FIDA

La Tunisie a bénéficié de sept projets, tous dus à l'initiative du FIDA, représentant un montant total de prêts de 61,59 millions de DTS. Quatre projets sont encore en cours.